

# Titre à finalité Professionnelle Maîtresse de maison

## Financement

Formation professionnelle continue  
**Non conventionnée / sans dispositif**

## Organisme responsable et contact

ARFISS - IRTS POITOU-CHARENTES  
**Birgit GIBERT**  
 05.49.37.60.05  
 mm@irts-pc.eu

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
 Jeune de moins de 26 ans  
 Personne handicapée  
 Salarié(e)  
 Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Dossier  
 Entretien

### Niveau d'entrée requis :

Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

### Conditions d'accès :

Pour les salariés exerçant ou appelés à exercer : Le candidat doit passer des tests écrits permettant de vérifier l'acquisition des savoirs de base. Les exercices (description d'une photo et QCM bureautique/informatique) sont fournis par l'OPCO santé. Dans un 2ème temps, le candidat sera reçu pour effectuer un entretien de positionnement afin de vérifier sa motivation, la pertinence et la faisabilité de la formation au regard de son projet. Néanmoins, en cas de difficultés importantes identifiées lors de l'entretien de positionnement qui pourraient empêcher le professionnel de suivre la formation, ou d'accéder à la certification, des formations complémentaires avant l'entrée en formation (remise à niveau, dispositif Cléa...) pourront lui être recommandées, ainsi qu'à son employeur. Pour les demandeurs d'emploi les modalités sont les mêmes, s'ajoute à cela la vérification de la période PMSMP effectuée. L'entrée en formation sera donc conditionnée par le dépôt d'un dossier d'inscription et aux résultats de la phase de positionnement.

### Prérequis pédagogiques :

Pour les salariés du secteur : • une évaluation des savoirs de base (tests écrits permettant de vérifier les prérequis) • un entretien de positionnement afin d'adapter, si besoin, le parcours de formation durant lequel seront évoqués les motivations du candidat, ses expériences professionnelles, ses connaissances des outils informatiques et de leurs utilisations, sa capacité d'organisation pour entrer en formation. Les savoirs de base sont réputés acquis. Pour les demandeurs d'emploi : • la réalisation d'une période de découverte type (PMSMP) ou une attestation d'emploi de minimum 10 jours (70h minimum) sur un poste de Maîtresse de Maison dans le secteur social ou médico-social (MECS, IME, ITEP, MAS, FAM, FO, FH, CHRS, Maison relais...) à justifier lors de l'entretien de positionnement à l'appui de justificatifs, contrats de travail, bilan de PMSMP, lettre de recommandation... • une évaluation des savoirs de base (tests écrits permettant de vérifier les prérequis) • un entretien de positionnement afin d'adapter, si besoin, le parcours de formation durant lequel seront évoqués les motivations du candidat, ses expériences professionnelles, ses connaissances des outils informatiques et de leur utilisation, sa capacité d'organisation pour entrer en formation, le correspondant pôle emploi, les modalités de financement par pôle emploi, la recherche de stage d'une durée de 210 h minimum, 245h sont préconisées soit 6 à 7 semaines qui sera évalué, en alternance avec les temps de formation théoriques. A cet effet, il est remis aux futurs stagiaires une fiche de recherche de stage pour permettre l'établissement des conventions de stage avec un projet de stage support. L'alternance peut s'appuyer sur 2 lieux différents, un temps long qui correspond à 2/3 tiers du temps de stage et un temps plus court qui correspond à 1/3 du temps de stage. Pour les parcours partiels : • le temps de stage est à minima de 70h par

bloc de compétence soit 2 semaines.

Contrat de  
professionnalisation  
possible ?

Non

## Objectif de la formation

- Vous contribuer à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service.
- Vous assurer l'accompagnement des personnes en intervenant dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
- Vous prévenez et gérez les situations problématiques selon les procédures en vigueur au sein de votre établissement/service.
- Vous vous positionnez comme professionnel (le) de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre vous participez à l'équipe pluri-professionnelle.
- Vous assurez les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement en vous appuyant pour cela sur les outils de communication des ESSMS.
- Obtenir la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST), le certificat HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point) et l'Équipier Première Intervention Certification en cours d'enregistrement sur France Compétences.

## Contenu et modalités d'organisation

Bloc 1 : 5 modules spécifiques pour un total de 77 H • Rôle et fonction du maître.sse de maison 7H • Qualité et sécurité du cadre de vie - 35H • Entretien du cadre de vie -7H • Entretien du linge - 7H • Préparation des repas et hygiène alimentaire - 21H Bloc 2 : 4 modules en commun SN et MM pour un total de 84 H • Rôle et fonction du maître.sse de maison quant à l'accompagnement des personnes - 7H • Les problématiques des publics\_38.50H (module commun SN et MM) • Les fondements et les méthodes de l'accompagnement (Analyse des pratiques) - 31.50H (module commun SN et MM) • Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et le confort-7H (module commun SN et MM) Bloc 3 : 2 modules en commun SNQ et MM pour un total 49 H • Le cadre institutionnel de la fonction – 24H50 (module commun SN et MM) • Le travail en équipe pluri-professionnelle (coopération et analyse de la pratique) –24H50 (module commun SN et MM)

Accompagnement de dossier Méthodologie de réalisation du dossier 21H ou 35H suivant l'individualisation du parcours en lien avec la phase de positionnement

Parcours de formation personnalisable ?      Oui      Type de parcours      Individualisé  
Commentaires sur la parcours personnalisable      35 Heures soit 7 heures par jour sur 5 jours

## Validation(s) Visée(s)

### > Attestation de fin de formation

## Et après ?

Suite de parcours

Les candidats peuvent s'orienter après l'obtention du diplôme vers la formation de Surveillant.e de nuit en secteur social, médico-sociale et sanitaire» ou la formation d'AES.

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00376403	du 09/10/2023 au 17/05/2024	Poitiers (86)	ARFISS - IRTS POITOU-CHARENTES	Non éligible	FPC	
00376534	du 16/10/2023 au 31/05/2024	Saintes (17)	ARFISS - IRTS POITOU-CHARENTES	Non éligible	FPC	
00429751	du 04/03/2024 au 08/11/2024	Niort (79)	ARFISS - IRTS POITOU-CHARENTES	Non éligible	FPC	
00429756	du 30/09/2024 au 11/04/2025	Poitiers (86)	ARFISS - IRTS POITOU-CHARENTES	Non éligible	FPC	
00429755	du 30/09/2024 au 11/04/2025	Poitiers (86)	ARFISS - IRTS POITOU-CHARENTES	Non éligible	FPC	

<b>00429758</b>	du 14/10/2024 au 18/04/2025	Saintes (17)	<b>ARFISS - IRTS POITOU- CHARENTES</b>	Non éligible	
<b>00523994</b>	du 24/03/2025 au 07/11/2025	Niort (79)	<b>ARFISS - IRTS POITOU- CHARENTES</b>	Non éligible	
<b>00523987</b>	du 29/09/2025 au 03/04/2026	Saintes (17)	<b>ARFISS - IRTS POITOU- CHARENTES</b>	Non éligible	
<b>00523991</b>	du 13/10/2025 au 24/04/2026	Poitiers (86)	<b>ARFISS - IRTS POITOU- CHARENTES</b>	Non éligible	
<b>00670573</b>	du 18/05/2026 au 27/11/2026	Niort (79)	<b>ARFISS - IRTS POITOU- CHARENTES</b>	Non éligible	
<b>00670575</b>	du 28/09/2026 au 02/04/2027	Saintes (17)	<b>ARFISS - IRTS POITOU- CHARENTES</b>	Non éligible	
<b>00670576</b>	du 12/10/2026 au 09/04/2027	Poitiers (86)	<b>ARFISS - IRTS POITOU- CHARENTES</b>	Non éligible	